

Gérer une copropriété implique des compétences juridiques et des connaissances techniques qui s'acquièrent. Le cadre légal ne laisse aucune place à l'improvisation et notre action s'inscrit conformément aux critères de la réglementation en vigueur.

Notre qualité de professionnel nous oblige en ce domaine et nous engage vis-à-vis de votre copropriété.

Un contrat conforme à la loi ALUR



Ce contrat s'adresse à toutes les copropriétés, qu'elles soient actuellement gérées par un syndic professionnel ou non. Nous prenons totalement en charge l'administration de votre copropriété.

Votre copropriété est unique



Dans une copropriété, les décisions se prennent en assemblée générale.

C'est pourquoi, préalablement à son déroulement, nous prenons le temps de nous déplacer sur site et de rencontrer les membres du conseil syndical afin de poser le bon diagnostic qui conduira à la prise de bonnes décisions pour le bien commun.

Nous assurons le suivi



Nous vous devons une obligation d'information, mais aussi de conseil sur l'opportunité, l'intérêt ou le danger de telle situation ou de telle décision. Nous assurons le suivi régulier de votre résidence, l'entretien courant et la bonne réalisation des travaux votés. Nous veillons au respect et à la mise en application du règlement de copropriété.

Nous sommes le lien qui vous unit



Nous gérons la comptabilité de la copropriété, nous mettons à votre disposition tous les documents indispensables à son fonctionnement. Vous bénéficiez de code d'accès personnel pour accéder en ligne directement à votre espace copropriétaire. Nous vous offrons les pré-états datés et les états datés en cas de vente d'un bien par nos services.

Et aussi...



Nous vous proposons aussi un service de location, de gestion et de transaction pour vous accompagner dans tous vos projets immobiliers. Nous aurons toujours le service qu'il vous faut.